



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020

Délibération
n° CFVU 2020-15

portant avis sur le protocole d'accord
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et National Tapei University - Taiwan

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature du protocole d'accord entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et National Tapei University – Taiwan, annexé à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Corinne MASCALA



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 28 janvier 2020

Délibération n° CFVU 2020-15

ANNEXE 1

PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE, TOULOUSE SCHOOL OF
MANAGEMENT (FRANCE)
(ci- après désignée "UT1-TSM")
ET NATIONAL TAIPEI UNIVERSITY (TAIWAN) (ci- après désignée "NTPU")

L'Université Toulouse Capitole (UT1), sise au 2, rue du Doyen Gabriel – Marty – 31042 Toulouse cedex 9 – France,

N° SIRET : 193 113 826 00013

N° APE : 8542Z

représentée par sa Présidente Madame Corinne MASCALA. agissant au nom et pour le compte de Toulouse School of Management (TSM), représentée par Monsieur Hervé PENAN, Directeur

Et

National Taipei University, sise No. 151 University (Daxue) Road, Sanshia District, New Taipei City, Taiwan 237

Représentée par son Président, Dr Chen Jai Lee.

Dans le but de renforcer les liens de coopération et de développer les échanges, UT1-TSM et NTPU conviennent du présent accord selon les termes définis ci-après.

1. Domaines de coopération

La coopération entre les deux établissements participe au développement des relations universitaires et culturelles entre les deux établissements. Elle porte sur l'enseignement et la recherche dans le domaine du management.

2. Objectifs

1. Encourager les échanges d'étudiants entre les deux établissements,
2. Faciliter l'accueil de doctorants,
3. Mettre en place des échanges d'enseignants entre les deux établissements pour des missions de courte et moyenne durée,
4. Echanger régulièrement des documents et publications scientifiques produits par les deux établissements
5. Permettre le développement de programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche d'UT1-TSM et de NTPU.

3. Echanges dans le domaine de l'enseignement et de la recherche

L'université de rattachement s'acquitte en principe des frais de déplacement et per diem pour ses chercheurs et enseignants. L'établissement d'accueil accepte toutefois de faciliter leur venue et si possible de leur procurer un logement.

4. Echanges d'étudiants

Un protocole d'accord spécifique pour les échanges d'étudiants définira les conditions et le nombre d'étudiants concernés. Ce protocole sera revu tous les ans.

5. Durée

Le présent accord prendra effet pour une période de cinq (5) ans à compter du . Il pourra être résilié par l'une ou l'autre partie sur notification écrite transmise au moins six (6) mois avant qu'il ne parvienne à son terme.

Le présent accord est établi en 2 exemplaires.

Au nom de NTPU... :
Professor Chen-Jai LEE
Président

Au nom d'UT1 :
Professeur Corinne MASCALA
Présidente

Date

Date

Au nom de TSM
Professeur Hervé PENAN
Directeur

Date